

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 138 (1993)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Un ouvrage sur les arsenaux et les parcs automobiles de l'armée en souscription!  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345265>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Des conséquences pour le personnel

La restructuration du DMF ne déploiera ses effets sur le personnel qu'après la mise en œuvre effective de l'armée 95 et l'approbation par les Chambres des bases légales nécessaires aux réformes « Armée 95 » et « DMF'95 ». Par rapport à la situation prévalant à la fin de l'année 1992 (19 300 collaborateurs, dont 4500 dans les entreprises d'armement), le groupe responsable du projet table sur la disparition d'environ 3000 postes de travail; sont inclus dans cette estimation les 1800 places, dont environ 1000 dans les entreprises d'armement, que le Département doit supprimer d'ici 1995. La réduction supplé-

mentaire, prévue de façon échelonnée, résultera des besoins effectifs de l'armée 95. On ne peut pas, actuellement, déterminer comment se répartiront les mesures d'économie.

La réorganisation impliquant des conséquences sociales, le personnel et le public seront régulièrement informés de l'avancement des travaux de planification. Il sera clairement précisé les domaines dans lesquels des décisions fermes ont été prises, ceux dans lesquels on réfléchit encore à des solutions, ceux dans lesquels une simple enquête préliminaire a été lancée.

**DMF**  
Service d'information

## Un ouvrage sur les arsenaux et les parcs automobiles de l'armée en souscription !

Pour marquer ses septante-cinq ans d'existence, l'Association suisse des intendants édite un livre retraçant l'histoire des arsenaux et des parcs automobiles de l'armée. Cet ouvrage de 384 pages, richement illustré de plus de 280 photos anciennes et récentes, est proposé en souscription jusqu'au 26 février 1993 au prix de 29 francs (56 francs après cette date) <sup>1</sup>.

Dans l'ancienne Confédération, il est de règle que le citoyen pourvoie lui-même à son armement et qu'il le conserve chez lui. Au XIV<sup>e</sup> siècle apparaissent des engins de guerre que personne ne peut acheter et garder à la maison; les autorités doivent donc trouver des locaux pour stocker l'armement de la collectivité. Le besoin devient plus impérieux encore lors de l'apparition de l'artillerie, au début du XV<sup>e</sup> siècle. Voilà l'origine de « magasins » citadins ou baillivaux, les ancêtres de nos arsenaux cantonaux actuels.

<sup>1</sup> Les souscriptions sont à envoyer avec nom, prénom, adresse et indication du nombre d'exemplaires souscrits à l'adresse suivante : Arsenal fédéral, 1530 Payerne.

